

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025- 037

DECISION MUNICIPALE

MISE A DISPOSITION DE VEHICULE BCM GG SECTION JEUNES/VILLE

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Considérant l'organisation de stages sportifs par la Ville, destinés aux enfants de 3 à 13 ans, durant les vacances scolaires d'hiver,

Considérant la possibilité pour l'association BCM GG (Basket Club Maritime Gravelines-Grand Fort Philippe) section jeunes, de mettre à disposition gracieusement à disposition de la ville, un véhicule pour permettre le transport des enfants durant la période desdits stages sportifs

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention avec le BCM GG Section Jeunes, pour la mise à disposition de la ville par l'association, d'un véhicule OPEL Vivaro immatriculé DQ-297-SW.

Article 2 : Le véhicule est mis à disposition de la ville gracieusement du 10/02/2025 au 22/02/2025 inclus, pour assurer le transport des enfants de 3 à 13 ans inscrits aux stages sportifs d'hiver, entre les différents lieux d'activité.

Article 3 : Durant la période de prêt, l'entretien et les taxes du véhicule seront à la charge du BCM GG. L'assurance des véhicules, le paiement des amendes et les frais de carburant seront à la charge de la ville.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES le 10 FÉV. 2025

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le

10 FÉV. 2025

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 10 FÉV. 2025